

**Comité Départemental de l'Isère de Karaté**  
**11, rue de Belledonne**  
**38660 – LA TERRASSE**

### **Compte rendu de la réunion du 07 février 2009**

Présents : Mr Jean Pierre DAGAND – Président du Comité Directeur  
Mme Mauricette ROIG, Vice Présidente  
Mlle Isabelle DALICOUD, Vice Présidente  
Mr Gérard COMTE, Trésorier  
Mr Jean-Marc VAL, Responsable de la Commission Sportive.  
Mlle Cécile PROVOST, Commission de fidélisation  
Mr Pascal BOUCHERLE, Président d'Honneur

Absents excusés :

Mr Michel ROIG, Secrétaire Général

Invité : Mr KERBATI, Directeur Technique Départemental

09H00 : Le président, Jean Pierre DAGAND ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour qui sera suivi et dont compte rendu des décisions est le suivant :

#### **1°) – Au sujet des clubs affiliés :**

##### ***a – Dernier appel à cotisations –***

Sur les 70 clubs affiliés à la FFKDA que compte le Département de l'Isère, 59 sont à jour de leurs cotisations 2008/2009 (46 Euros) dont 2 qui n'ont pas de licenciés.

##### **Article 314 du règlement intérieur fédéral - Non paiement de cotisations**

« La radiation peut être prononcée par le bureau fédéral de la FFKDA pour non paiement des cotisations dues par l'association à la fédération, à l'organisme régional ou départemental. Cette radiation ne peut être prononcée qu'après une lettre de mise en demeure avec accusé de réception restée sans réponse durant 15 jours.

Le bureau fédéral peut lever cette mesure après que l'association se soit mise en règle. »

Le Président du Comité Départemental de l'Isère adressera un premier « simple courrier » aux clubs qui n'ont pas encore payé leurs cotisations, puis suivra la lettre de mise en demeure.

#### **b – Licences et dirigeants –**

L'article 311 du même règlement intérieur fédéral stipule que les membres chargés de la direction d'une association affiliée doivent être au nombre de 3 : président, trésorier et secrétaire général et que **la licence est obligatoire pour l'ensemble de ces dirigeants** désignés.

Le Président du Comité Départemental de l'Isère demande aux clubs de bien vouloir se conformer à la réglementation en vigueur.

#### **c – Juges, arbitres et licences –**

Le Président du Comité Départemental de l'Isère, après avis de Monsieur Hervé PUVELAND, responsable national de l'arbitrage, rappelle que tous les juges (technique et grades) ainsi que les arbitres doivent être en possession de la licence fédérale de la saison en cours pour pouvoir exercer leur fonction.

#### **d – Clubs et comptes rendus d'AG – fiche de renseignements –**

Toutes les modifications apportées aux statuts, dirigeants, siège social, professeurs, doivent être transmises à la Fédération, à l'organisme régional et à l'organisme départemental dans les trois mois qui suivent leur adoption.

Le Président du Comité Départemental de l'Isère demande à tous les clubs qui ne l'ont pas encore fait, de lui transmettre le compte rendu de leur dernière assemblée générale ainsi que la liste de leurs dirigeants.

Il rappelle également à tous les clubs, l'obligation d'envoyer à la F.F.K.D.A la fiche de renseignements téléchargeable sur le site fédéral.

#### **2°) – Au sujet vente des passeports sportifs :**

Le Comité Directeur de la Ligue Dauphiné Savoie réuni le 31 juillet 2008 avait décrété : « *Pour la vente des passeports, elle se fera directement par les départements après accord des Présidents Départementaux.* »

Le 24 août 2008 a marqué la fin des Jeux Olympiques et par la même l'arrivée d'une nouvelle olympiade qui a vu l'élection d'un nouveau Président, le 18 octobre 2008, au Comité Départemental de l'Isère.

Nouveau Président qui n'est pas tenu par les décisions de son prédécesseur prises uniquement pour la période du 31 juillet au 18 octobre 2008.

Etant donné que la vente des passeports par le département devait être « désintéressée », et que le nouveau Président n'a pas été consulté, le Comité Directeur Départemental de l'Isère, s'est prononcé pour l'arrêt de la vente des passeports sportifs, après avoir obtenu un avis favorable de Monsieur le Président de la Fédération Française de Karaté.

Les instances départementales étaient prêtes à assumer cette charge supplémentaire de travail, malgré l'absence de secrétariat, mais à condition d'en tirer un bénéfice de 5 Euros par passeport. Cette solution n'étant pas souhaitée par les instances de la Ligue, **les clubs de l'Isère doivent s'adresser à la Ligue Dauphiné Savoie pour l'achat de leurs passeports sportifs.**

### **3°) – Au sujet des défraiements :**

Un nouveau système de défraiement est mis en place. Il sera dorénavant fait application d'un **forfait de base auquel s'ajoutera, pour ceux qui utilisent un véhicule, les frais de carburant et les éventuels frais de péage.**

Le calcul de ces frais se fera par l'intermédiaire du site mappy.fr qui prend en compte le barème officiel du prix de revient kilométrique des frais de carburant et donne le montant du prix des péages.

#### ***a – Compétitions et passages de grades Isère -***

**Le forfait de base est de 25 Euros pour tout le monde : juges, arbitres, comité directeur, commission sportive, secrétariat.**

Le Président du Comité Départemental demande à tout le monde « de jouer le jeu » du covoiturage quand il a lieu.

#### ***b – Rattrapage -***

Des circonstances d'ordre financier ont amené à baisser momentanément le montant des indemnités. Ceux qui ont eu à souffrir de cette baisse (forfait de 15 Euros) percevront un rattrapage en fin de saison.

### **4°) – Au sujet du 3<sup>ème</sup> stage avec Bernard BILICKI :**

Bernard BILICKI, pour des raisons imposées par son calendrier, ne pourra pas assurer le stage qui était prévu le dimanche 22 mars 2009 au gymnase de Saint Etienne de Crossey.

Il n'a pas été possible de trouver une autre date jusqu'à la fin de cette saison, c'est pourquoi, ce 3<sup>ème</sup> stage aura lieu en début de saison prochaine.

Le Comité Directeur Départemental réfléchit sur l'organisation d'une « manifestation » de remplacement pour ce dimanche 22 mars 2009, toujours à Saint Etienne de Crossey.

## **5°) – Bilan des entraînements kumité départementaux :**

Les 5 premiers entraînements kumité départementaux viennent d'avoir lieu, les deux premiers à Pont de Claix et les suivants à Voreppe. La participation moyenne est de 57 élèves (29 en cadets à seniors – 28 en pupilles à minimes) avec un pic à 90.

Ce qui compte le plus, ce n'est pas le nombre en lui-même de participants, mais celui des compétiteurs « fidélisés » qui s'élève à 35.

Djamel BEZRICHE envisage de construire des équipes départementales de combats, en prenant en considération non seulement les compétences mais aussi l'assiduité.

L'ensemble du Comité Départemental remercie les présidents de clubs et les entraîneurs qui s'investissent dans ces entraînements. Sans eux nous ne pourrions pas avancer.

## **6°) – Bilan des compétitions :**

Afin de pouvoir améliorer notre système relatif à l'organisation des compétitions dont le Département a la charge, il nous faut dresser un bilan quantitatif, qualitatif et financier.

### ***a – Bilan quantitatif –***

Le championnat kumité minimes à seniors qui a eu lieu à Pontcharra le 23 novembre 2008 a vu la participation de 141 compétiteurs sur 176 inscrits.

143 compétiteurs sur 173 inscrits ont participé à la coupe kumité PPB à Saint Martin d'Hères le 07 décembre 2008.

La coupe et le championnat kata de l'Isle d'Abeau du 14 décembre 2008 ont rassemblé 171 compétiteurs sur 239 inscrits.

Soit un total de 455 participants pour 588 inscriptions, ce qui signifie que près de 23 % des inscrits ne participent pas aux compétitions. Cet écart est trop important. C'est un travail supplémentaire au moment des inscriptions et une perte de temps le jour de la compétition.

Il est demandé à certains clubs de faire un effort et de n'inscrire que leurs compétiteurs dont ils seront certains de leur présence à la compétition. C'est pour le bien de tous.

### ***b – Bilan qualitatif –***

Les 3 compétitions se sont bien déroulées, sans problèmes majeurs et les horaires ont été respectés.

Cependant, trop de personnes « étrangères » à l'organisation gravitent dans l'aire de compétition. La saison prochaine, seuls les compétiteurs, le corps arbitral et le personnel désigné par le Comité Départemental auront accès à cette surface.

En ce qui concerne la compétition kumité PPB, le Comité Départemental envisage la création « d'asseurs », indépendants du club coorganisateur, chargés d'aider à l'habillement et devant rester neutres tout au long de la compétition.

### **c – Bilan financier –**

Tous frais confondus, (photocopies, enveloppes, timbres, diplômes, repas, défraiement, docteur et poste de secours le cas échéant, médailles) le bilan financier pour chaque compétition est le suivant :

- = Pontcharra : 2627,25 Euros.
- = Saint Martin d'Hères : 1733,45 Euros.
- = L'Isle d'Abeau : 1303,51 Euros.

soit un montant actuel de 5664,00 Euros, auquel il convient d'ajouter 240 Euros pour rappel global d'indemnisation sur les forfaits, ce qui porte **le coût global à un montant de 5904,00 Euros.**

Une économie de 1000,00 Euros a été réalisée par rapport à la saison passée, tenant pour une part dans l'information par courriels plutôt que les envois postaux.

Il nous faut encore maîtriser d'avantage les dépenses de frais de repas.

### **d – Conclusion –**

Le bilan global des compétitions est satisfaisant. Le Comité Départemental remercie les clubs partenaires coorganisateur.

### **7°) – Bilan de la C.O.D.G :**

La création de la Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG) de l'Isère fait suite au texte suivant :

« Les départements pouvant engager 20 candidats tous styles confondus au 1<sup>er</sup> passage de grades de la saison, peuvent organiser des passages de grades de 1<sup>er</sup> Dan. Ces passages de grades départementaux seront au nombre de 3 au cours d'une saison. »

La CODG de l'Isère est composée de :

- = Responsable départementale des grades : Mauricette ROIG.
- = Président du Comité Départemental de l'Isère.
- = Représentant le Président de Ligue : Georges EYSSARD.

### **a – Les inscriptions –**

Les dossiers d'inscriptions pour les candidats au 1<sup>er</sup> Dan, licenciés dans le département de l'Isère, sont à envoyer à : **Mauricette ROIG – rue de l'Haussiped – 38660 – Saint Vincent de Mercuze.**

Pour toutes les informations concernant ces passages de grades, se conformer aux indications et documents figurant sur le site officiel départemental : karate-isere.fr.

### **b – Premier passage de grades –**

Le premier passage de grades 1<sup>er</sup> Dan Isère s'est déroulé le 20 décembre 2008 à Pont de Claix. Sachant que sur les 30 Euros versés par le candidat, 10 Euros vont à la Fédération, 10 Euros à la Ligue et 10 Euros au Département, et qu'il y avait 18 candidats, nous percevront donc la somme de 180 Euros reversée par la Ligue.

Le défraiement s'élève à 773 Euros.

**Le premier passage de grades Isère revient donc à 593 Euros.**

### **c – deuxième passage de grades –**

Pour le deuxième passage de grades qui se déroulera à Pontcharra le 28 février 2009, 24 candidats sont inscrits.

Depuis le 10 janvier 2009, l'Assemblée Générale Fédérale ayant porté l'indemnisation du département à 15 Euros par candidat, (35 Euros à l'inscription) nous devrions ainsi percevoir 360 Euros.

Le défraiement devrait s'élever à 473 Euros, la majorité des juges de grades ayant été choisis en fonction de leur résidence dans un périmètre proche de Pontcharra.

**Le deuxième passage de grades Isère devrait revenir à 113 Euros.**

### **d – création d'une école de juges départementaux -**

*« Les postulants à la fonction de juge départemental (des grades) sont formés par le responsable des grades départemental lors d'un stage de formation spécifique organisé par le département. Ce stage doit se dérouler en début de saison, et avant le premier passage de grades. »*

Le Comité Départemental de l'Isère envisage la création d'une « école » des juges départementaux dont les structures et l'organisation sont à l'étude.

Tous les volontaires à la candidature de juge de grades, juge technique et arbitre, sont priés de se faire connaître par lettre à Mme Mauricette ROIG.

### **c – conclusion bilan CODG –**

Cette nouvelle structure départementale occasionne de nouveaux frais de gestion qui ont été maîtrisés dès le deuxième passage de grades.

Il reste un gros travail d'information à faire aux clubs en ce qui concerne les inscriptions. Cela sera fait par une note explicative qui leur sera envoyée ultérieurement.

### **8°) – Premier bilan financier :**

**Au 08 février 2009, le résultat net est de 392,98 Euros**, pour un total de produits cumulés de 14 467,28 Euros et un total des charges cumulées de 14074,30 Euros.

**Le solde total s'élève à 9112,59 Euros.**

Les charges et produits à venir s'équilibrent à condition qu'une subvention votée par le Conseil Général en juillet 2008 soit versée dans les temps. Le résultat net pourrait être ainsi d'environ 1000,00 Euros avant la Coupe de L'Isère.

Quand bien même ce résultat semble bon, il faut être très prudent et ne pas hypothéquer la saison prochaine.

### **9°) – Conditions de maintien de la « Coupe de l'Isère »**

La « Coupe de l'Isère » est maintenue. Cependant son organisation exige certaines conditions :

- = participation d'un sponsor.
- = bénévolat de l'arbitrage et de l'encadrement.

Elle sera ouverte à tous les clubs désireux d'y participer.

4 catégories de poids pour les garçons de minimes à seniors et pour les seniors féminines – 3 catégories de poids pour les filles de minimes à juniors.

De plus amples informations suivront par courrier séparé.

### **10°) – Nombre de licenciés au 07 février 2009 :**

Au 07 février 2009, le département de l'Isère compte 3184 licenciés contre 3186 la saison passée à la même date. La chute constatée depuis plusieurs années semble être enrayée malgré les circonstances économiques défavorables.

Le Comité Départemental souhaite la bienvenue aux deux nouveaux clubs :

- = Le Han Bai Grenoble, Arts Martiaux Vietnamiens.
- = le Karaté Boxing Club Dauphinois, Karaté Contact.

**0 0 0**

La date de la prochaine réunion du Comité Directeur Départementale sera fixée ultérieurement.

La réunion prend fin à 12 heures 30.

J.Pierre DAGAND

Président du Comité Isère.

Michel ROIG

Secrétaire Général.